



Mémoire du Groupe Damabois

Projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie :

Un projet au cœur des territoires d'approvisionnement des usines du GROUPE DAMABOIS en Gaspésie

Octobre 2024

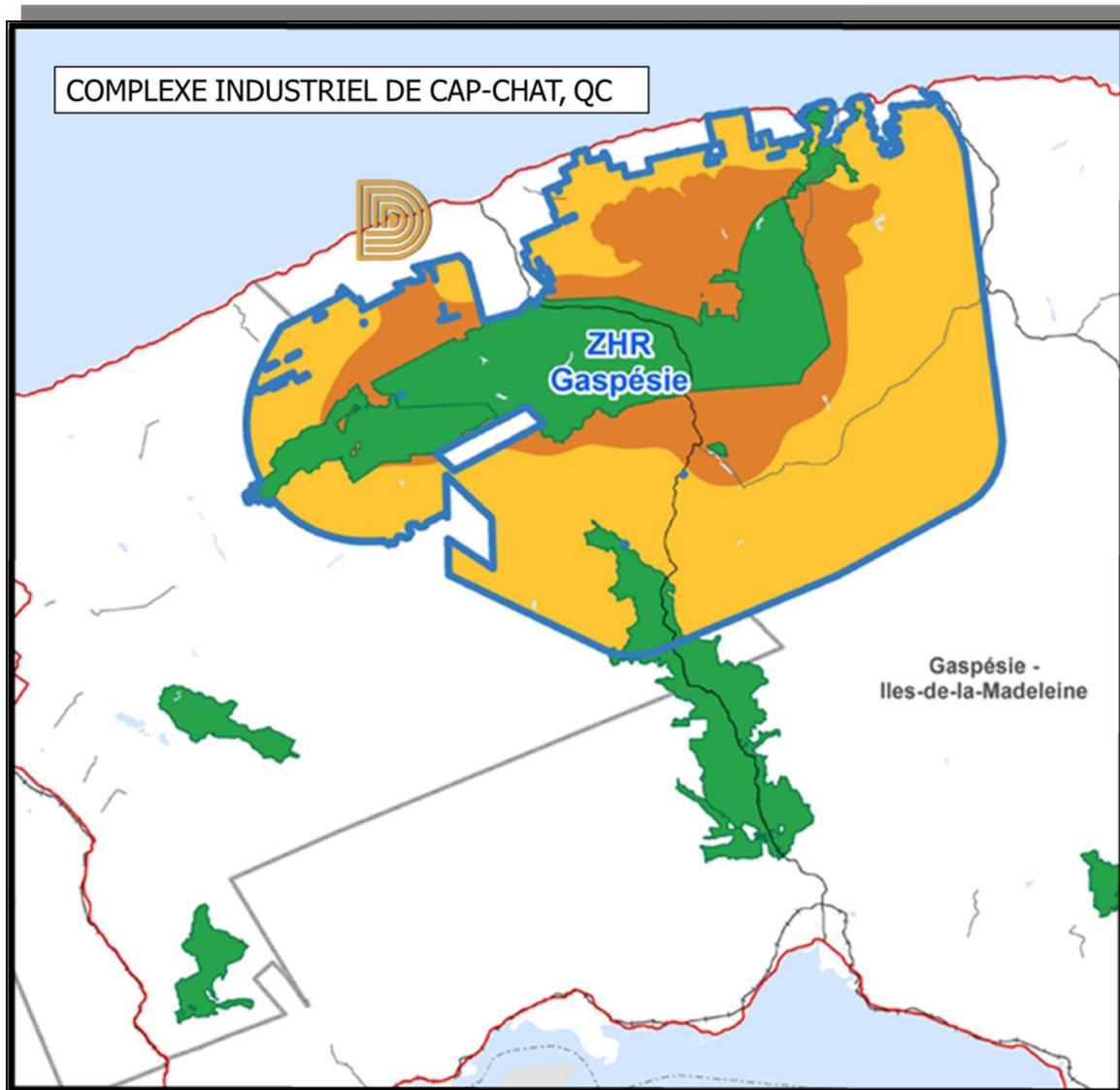


Table des matières

1	CONTEXTE	2
2	PROTÉGER LA CARIBOU EN GASPÉSIE	2
3	LES IMPACTS ÉCONOMIQUES	3
3.1	Le vécu de la saison 2023-2024.....	3
3.2	L'ampleur des mesures et la nécessité d'être compenser financièrement pour ce choix de société.....	4
4	CONCLUSION	4

1 CONTEXTE

Tel qu'illustré en page titre, les usines du Groupe Damabois, situées à Cap-Chat en Gaspésie, sont les plus impactées de la Gaspésie, voire du Québec, sur les mesures de protection envisagées pour le Caribou. Le projet présenté couvre près de 90% du territoire d'approvisionnement de nos deux usines gaspésiennes. Nous sommes évidemment très très inquiets ! N'étant pas des spécialistes du Caribou, notre court mémoire insistera sur les impacts économiques appréhendés pour notre entreprise. Puisque nous connaissons bien la dynamique forestière en Gaspésie, seule la section suivante apporte notre réflexion sur la protection du Caribou montagnard de la Gaspésie.

2 PROTÉGER LE CARIBOU EN GASPÉSIE

Certes, le caribou étant menacé, il mérite toute notre attention. Connaissant bien la forêt gaspésienne et sa dynamique, sans rétention en enclos sur de longues périodes, nous avons l'audace de questionner ses chances de survie, donc de sauvegarde.

Selon nous, le principal facteur de déclin du Caribou en Gaspésie découle de l'enfeuillage de la forêt gaspésienne au cours du dernier siècle, et ce, des suites d'anciens feux. Le principal documenté est celui de 1927 : il a traversé la péninsule du sud au nord! Après feu, les essences de lumière s'installent rapidement. Cette dynamique d'enfeuillage après feu est particulièrement agressive en Gaspésie. Ainsi tremble, bouleaux, érables et cerisier implantent les sites avec le bénéfice de beaucoup de lumière; des feuillus et une abondance que les aménagistes ont beaucoup de difficultés à contrôler par la suite, et ce, sur le long terme et malgré une succession d'interventions sylvicoles, dont les coupes.

Le résultat de cet enfeuillage est qu'aujourd'hui, la Gaspésie regorge d'orignaux qui, comme vous le savez, se nourrissent essentiellement de feuillus. Dans plusieurs secteurs, il est tellement abondant, qu'ironiquement, il est souvent meilleur que les sylviculteurs pour en contrôler l'abondance. Comme vous le savez, avec l'orignal, viennent ses prédateurs... des prédateurs qui font plus souvent la rencontre des pauvres caribous : une proie beaucoup plus facile et moins dangereuse pour eux!

Qu'on le veuille ou non, même avec les meilleures stratégies sylvicoles, les changements dans la dynamique d'enfeuillage de la Gaspésie seront longs et prendront des décennies. Par surcroit, cette dynamique sera favorisée, voire amplifiée par les changements climatiques qui, malheureusement, seront instigateurs de plus de feux de forêts. Dans ce long intervalle, à moins d'un contrôle intensif des populations d'orignaux et de ses prédateurs, les quelques caribous de la Gaspésie en liberté ont bien peu de chances de survie. De telles mesures de contrôles étant impopulaires, nous ne croyons pas qu'elles seront implantées à la hauteur des besoins de sauvegarde du caribou. Bien que déplorable, nous comprenons bien le caractère plus « populaire » de restreindre la coupe de bois...

Pour terminer cette section, mentionnons que, parce que non chassée, la population des orignaux du parc de la Gaspésie est non seulement plus abondante, mais aussi plus vieille... deux caractéristiques qui invitent plus de prédateurs. Une telle dynamique « proies/prédateurs » s'opère à proximité immédiate des pauvres caribous que nous voulons protéger...encore ici, de changer les règles « naturelles » dans un parc national est très impopulaire.

Ainsi et dans ce contexte, nous croyons sincèrement qu'avant d'implanter trop de mesures avec impacts socioéconomiques importants, il faut bien évaluer les chances de réussites de la sauvegarde des quelques caribous montagnards de la Gaspésie. Soyez assuré que comme plusieurs, nous aimerions croire que les chances sont excellentes... nous sommes malheureusement forcés de constater que le débat est plus émotif qu'objectif.

3 LES IMPACTS ÉCONOMIQUES

À la page 29, section 8, du document de consultation, nous lisons ce qui suit : « *La mise en place de projets pilotes constitue un choix de société et, ainsi, les impacts socioéconomiques découlant de la mise en œuvre de ces mesures de conservation pour les caribous forestiers de Charlevoix et les caribous montagnards de la Gaspésie ne doivent pas être assumés seulement par les populations locales et les entreprises forestières directement concernées.*

Nous sommes évidemment tout à fait en accord avec cette grande prémissse. Tel que mentionné, nous sommes l'entreprise forestière la plus directement concernée en Gaspésie. Il faudra donc que notre entreprise soit la plus compensée pour les coûts additionnels et les impacts économiques des mesures et modalités qui seront retenues.

3.1 Le vécu de la saison 2023-2024

Avant même l'application de quelconques mesures, uniquement pour les coûts de transport additionnels et pour la seule saison d'opération 2023-2024, l'entreprise a dû assumer plus d'un demi-million de dollars de coûts additionnels.

Le 26 mai 2023, soit 15 jours avant l'entrée en forêt des machines, le ministère nous avisait que la zone de protection était gelée, donc soustraite à notre planification. On nous alors transférer dans des secteurs d'intervention situés beaucoup plus loin de nos usines. Il a non seulement fallu nous réorganiser à la dernière minute, mais le transport d'une même quantité de bois sur de plus longues distances a nécessité plus de camions et de transporteurs; des services difficiles à trouver en Gaspésie.

Nous nous serions attendus à une diminution de droits de coupe, mais cela n'a pas été le cas. Le calcul des droits de coupe ne tient pas compte du cas particulier de gels de territoire. La mécanique de calcul veut que plus on s'approche d'une quelconque usine, plus le droit de coupe est élevé. En nous transférant plus loin de notre usine, on se rapprochait d'autres usines gaspésiennes. Donc malgré plus d'éloignement de notre usine imposé par le gel de territoire, les droits de coupe sont demeurés élevés.

Au cours des prochaines semaines, nous calculerons plus précisément les coûts additionnels que ce choix de société nous a imposés jusqu'ici, soit avant même l'implantation de mesures et modalités de protection. Nous soumettrons la demande de compensation qui s'impose.

3.2 L'ampleur des mesures et la nécessité d'être compensé financièrement pour ce choix de société

À la page 29, section 8, du document de consultation, nous lisons aussi ce qui suit : « *La mise en œuvre pourrait alors s'accompagner de la création de différentes mesures et de divers fonds pour soutenir les travailleurs, les communautés et les entreprises du secteur forestier. L'ampleur de ces mesures dépendra d'un cadre financier encore en élaboration, lequel devra inclure la participation financière du gouvernement fédéral. L'étape des consultations permettra de mieux documenter les attentes et les préoccupations des acteurs du secteur forestier afin d'éclairer l'élaboration de ces mesures et du cadre financier.* »

La MRC de la Haute-Gaspésie ayant documenté les impacts socioéconomiques pour notre région, nous insistons sur les mesures de soutien qu'il faudra prendre pour notre entreprise. Voici donc nos attentes :

1. Une compensation entière, juste et équitable, pour tous coûts additionnels que notre entreprise devra assumer pour la protection du caribou;
2. Une compensation récurrente pour toute mesure ou modalité de protection ayant ce caractère;
3. Une compensation pour d'éventuelles diminutions de volumes d'approvisionnement découlant de la protection du caribou;
4. L'assurance qu'advenant des baisses d'approvisionnement découlant du caribou, les impacts seront répartis équitablement dans toutes les usines de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent;
5. Puisque nous sommes les plus impactés par la proximité de la zone de protection du caribou : L'assurance que le nécessaire réaménagement des territoires d'approvisionnement priorisera de rapprocher le plus possible nos attributions de nos usines, et ce, en incluant le territoire de proximité du Bas-Saint-Laurent;
6. La mise en place d'un mécanisme de compensation simple, équitable, efficace et sans délai... des mesures comme on n'en voit rarement dans les ministères!

4 CONCLUSION

Notre conclusion est simple puisqu'elle cite la section 8 de la page 29 du document de consultation, comme suit :

« *La mise en place de projets pilotes constitue **un choix de société** et, ainsi, les impacts socioéconomiques découlant de la mise en œuvre de ces mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie ne doivent pas être assumés seulement par les entreprises forestières directement concernées.* »